

17.02.2005 - 11:03 Uhr

Marché de l'électricité Les syndicats n'acceptent pas que le peuple se fasse gifler de la sorte

Berne (ots) -

La décision prise hier par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) d'inscrire dans la future loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) la libéralisation sans délai du marché de l'électricité est une gifle pour la majorité de la population. L'automne 2002, les citoyennes et citoyens de ce pays ont en effet accepté le référendum des syndicats en rejetant nettement une loi sur le marché de l'électricité qui prévoyait déjà pareille libéralisation. Le peuple veut maintenir l'approvisionnement sûr en énergie que garantissent les actuels monopoles régionaux des entreprises de distribution d'électricité. L'Union syndicale suisse (USS) mettra tout en œuvre pour que les Chambres fédérales respectent le verdict du peuple. Elle considère qu'une libéralisation intégrale n'est pas acceptable.

Alors que le Conseil fédéral était déjà passé outre au compromis réaliste de sa commission d'expert(e)s qui prévoyait une libéralisation partielle du marché de l'électricité (limite de consommation fixée à 100MW/h), la CEATE-N jette maintenant par-dessus bord la procédure par étapes développée dans le compromis, une décision qui débouchera nécessairement sur un chaos au niveau de l'exécution. Le fait que cette décision ait été prise par une majorité de la CEATE-N prouve qu'on trouve au Parlement des milieux bien plus modérés avec lesquels on pourrait trouver une solution sur la base du compromis du groupe d'expert(e)s. Comme des exemples étrangers nous le montrent, l'ouverture totale du marché de l'électricité sera uniquement synonyme d'augmentation des prix et ne fera que mettre inutilement et fortement en danger la sécurité de l'approvisionnement. La majorité de notre économie comme des ménages en souffriront. Seules les grandes entreprises actives dans ce secteur, ainsi que les commerçants d'électricité et les spéculateurs, sont certains d'en tirer profit. Les Chambres fédérales ne peuvent pas se permettre de fouler ainsi aux pieds le verdict du peuple.

Rolf Zimmermann (031-377 01 21), secrétaire dirigeant en charge de ce dossier à l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.